



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7545^e séance

Mercredi 28 octobre 2015, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Oyarzun Marchesi	(Espagne)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M ^{me} Sapag Muñoz de la Peña
	Chine	M. Shen Bo
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Ilichev
	France	M. Lamek
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2015/729)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2015/729)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/729, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Mulet.

M. Mulet (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité de la situation qui règne au Darfour.

Le rapport du Secrétaire général (S/2015/729) daté du 25 septembre, dont le Conseil est saisi, retrace et analyse l'évolution du conflit et de la situation politique et opérationnelle au Darfour, et fait le point sur les efforts de mise en œuvre du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Je voudrais souligner les principaux faits nouveaux évoqués dans le rapport et ceux qui se sont déroulés au cours du mois écoulé.

La situation générale que décrit le rapport au Darfour est précaire et imprévisible. De décembre 2014 à juin 2015, les forces du Gouvernement soudanais ont mis en œuvre la deuxième phase de l'opération contre-insurrectionnelle baptisée « Été décisif », obtenant des succès militaires importants contre les mouvements armés non signataires. L'opération, qui a comporté une série de violents affrontements sur le terrain et des bombardements aériens, a entraîné le déplacement de

plus de 104 000 personnes supplémentaires, ainsi qu'il a été confirmé récemment, et celui, non encore confirmé, de 69 000 autres personnes, dont la plupart se trouvent dans la zone inaccessible de l'est de Jebel Marra. Depuis juin 2015, à l'exception d'affrontements intermittents avec la faction Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan, qui demeure dans l'est de Jebel Marra, les forces gouvernementales ont marqué une pause opérationnelle en raison de la saison des pluies.

À l'inverse, il n'y a eu aucune pause dans les affrontements intercommunautaires, qui restent une source majeure d'instabilité au Darfour et sont la cause d'environ un tiers de toutes les pertes dues au conflit et de 40 % des déplacements depuis le début de l'année. Ces différends ont été encore exacerbés par l'implication de groupes armés locaux dans les opérations contre-insurrectionnelles menées contre les mouvements armés, et le fait qu'ils disposent d'armes, d'une influence persistante au niveau local et d'une impunité généralisée pour leurs attaques contre d'autres tribus ainsi que d'autres activités criminelles. Le Gouvernement soudanais a essayé, particulièrement au niveau de l'État, de contenir la violence en déployant rapidement des forces de sécurité dans les zones de tension du Darfour septentrional, oriental, méridional et occidental, et en organisant des conférences de médiation intercommunautaires pour faire cesser les hostilités. Toutefois, les causes sous-jacentes de ces conflits, liées à l'utilisation et à la gestion des ressources et à l'impunité des acteurs impliqués dans les violences, n'ont pour l'essentiel toujours pas été abordées.

Pour ce qui est des négociations, suite aux annonces faites précédemment à cet égard, le Président Al-Bashir a publié le 28 septembre une série de décrets proclamant un cessez-le-feu de deux mois au Darfour et dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, et une amnistie inconditionnelle à l'égard des membres de l'opposition politique et armée soudanaise qui opteront pour une participation au processus de dialogue national. Le 18 octobre, à l'issue d'une réunion de ses dirigeants à Paris, le Front révolutionnaire soudanais a annoncé de son côté une cessation des hostilités de six mois au Darfour et dans les deux régions, conformément à la feuille de route qu'il a adoptée le 14 septembre. La feuille de route prévoit aussi une protection des civils, un accès humanitaire sans entraves et la mise en place de conditions propices au déroulement de pourparlers de paix et à un dialogue national.

Toutefois, ces signes positifs n'ont pas réduit la défiance entre les deux parties. Le 10 octobre, le Président Al-Bashir a engagé le dialogue national à Khartoum sans la participation des principaux groupes d'opposition armés et non armés. Dans sa déclaration liminaire, le Président s'est engagé à créer un climat propice à la participation de tous les citoyens au dialogue et à libérer les détenus politiques contre lesquels aucune charge n'a été retenue, et il a souligné que le Gouvernement était prêt à engager des discussions sur un cessez-le-feu permanent avec les mouvements armés.

Dans des déclarations ultérieures à la presse, l'opposition armée et politique soudanaise a répété qu'elle boycottait le processus en l'absence de conditions propices à un véritable dialogue mais qu'elle était disposée à participer à une réunion préalable à Addis-Abeba sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

La réunion du Groupe sur le dialogue national et les pourparlers qui suivront sur la cessation des hostilités au Darfour et dans les deux régions, initialement prévus pour la semaine prochaine, doivent maintenant avoir lieu à Addis-Abeba, respectivement les 16 et 17, et 18 et 19 novembre.

Au cours de la période considérée, la MINUAD et les acteurs humanitaires ont continué de se heurter à d'énormes obstacles sur le plan opérationnel au Darfour. Le Gouvernement soudanais a continué d'imposer à la MINUAD et aux acteurs humanitaires des restrictions de vol et de déplacements sur le terrain, principalement dans les zones de conflit, en invoquant des motifs de sécurité. Les retards accusés et les refus opposés par le Gouvernement au dédouanement des conteneurs de la MINUAD, y compris des conteneurs de rations alimentaires, ainsi qu'à la délivrance de visas au personnel menacent considérablement la mise en œuvre du mandat. Je peux cependant annoncer, à mon grand soulagement, que, sur les 190 conteneurs qui étaient bloqués à Port-Soudan, 52 ont reçu l'autorisation nécessaire des autorités et sont actuellement en transit vers des entrepôts de Khartoum aux fins d'inspections supplémentaires avant livraison à la Mission. Cinquante-deux autres conteneurs devraient être dédouanés et acheminés à Khartoum cette semaine. Les 86 conteneurs restants sont en cours de dédouanement, à différentes phases du processus. En outre, dans le cadre de sa planification d'urgence en la matière, la MINUAD a pu transporter par voie aérienne de Khartoum à Al-Fasher, Geneina et Nyala des produits alimentaires achetés sur

le marché local. Aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne la délivrance des visas depuis l'exposé fait au Conseil par M. Ladsous il y a deux semaines.

Outre ces restrictions opérationnelles, on a enregistré une augmentation du nombre d'attaques contre la MINUAD et son personnel au Darfour au cours des quatre derniers mois, notamment la mort d'un Casque bleu sud-africain tué par un groupe armé au nord de Mellit, dans le Darfour septentrional, le 27 septembre. Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer mes sincères condoléances à sa famille et au Gouvernement sud-africain.

Malgré ces importants obstacles, la MINUAD a poursuivi résolument la mise en œuvre de ses priorités stratégiques et à continué de faire face aux principaux obstacles qui s'opposent à la mise en œuvre du mandat. Face aux niveaux croissants de violence intercommunautaire et en vertu de ses priorités stratégiques, la MINUAD a apporté son appui à la médiation des conflits intercommunautaires par le biais du renforcement des capacités et en poursuivant les échanges avec le Gouvernement national et les autorités locales, les médiateurs traditionnels, les chefs tribaux et responsables locaux, et l'Autorité régionale pour le Darfour. À cet égard, la Mission a également concentré ses efforts sur la mise point d'un dispositif d'alerte rapide et d'autres mesures de prévention, de concert avec les parties prenantes locales, et sur la promotion du dialogue entre communautés d'agriculteurs et d'éleveurs, et l'appui à apporter aux institutions locales pour les aider à éliminer les causes profondes du conflit, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Pour appuyer la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, et malgré les tensions entre ses signataires autour de la future direction de l'Autorité, la MINUAD a continué de faciliter la démobilisation des anciens combattants de l'ex-Mouvement pour la libération et la justice et du Mouvement pour la justice et l'égalité – Soudan, ainsi que d'appuyer le dialogue interne au Darfour et le processus de consultation. Après la prorogation en juin du mandat de l'Autorité régionale pour le Darfour pour une durée supplémentaire d'un an, le Président Al-Bashir a annoncé le 19 octobre la tenue d'un référendum en avril 2016 en vue de déterminer le statut administratif définitif du Darfour.

Comme suite aux résolutions 2173 (2014) et 2228 (2015), la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont poursuivi leur travail d'élaboration d'un plan opérationnel visant au transfert progressif des tâches

à cette dernière, déterminant les activités qui seront menées conjointement et celles qui seront transférées et les crédits nécessaires. Les phases initiales du processus devraient être axées sur le renforcement des capacités des mécanismes de prévention des violences sexuelles et sexistes, et les activités menées conjointement par la police et les secteurs judiciaire et pénitentiaire.

S'agissant de la stratégie de retrait, le Vice-Secrétaire général, le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine et le Ministre soudanais des affaires étrangères se sont rencontrés le 29 septembre à New York en marge de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, pour discuter d'un cadre de coopération pour la mise en œuvre du mandat de la MINUAD ainsi que du format de la stratégie de retrait sur la base des paramètres et des modalités fixés par le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Les discussions triparties devraient se poursuivre début novembre.

Je voudrais terminer par certaines observations sur la situation globale au Darfour et sur les relations entre la MINUAD et le Gouvernement soudanais. Pour pouvoir envisager un règlement complet du conflit au Darfour, ce qui permettrait à plus de 2,6 millions de personnes déplacées de regagner leur région d'origine, il faut avant toute chose que le Gouvernement et les mouvements armés parviennent à un règlement politique. L'intention déclarée des parties de lancer des pourparlers sur la cessation des hostilités et le dialogue national à Addis-Abeba est donc une étape louable sur la bonne voie. Il est indispensable que ces réunions aient lieu comme prévu et qu'elles insufflent la dynamique nécessaire à de futurs pourparlers directs complets sur le Darfour.

J'invite instamment le Gouvernement soudanais à poursuivre sur la voie de la coopération afin d'autoriser rapidement l'acheminement des rations alimentaires vers la MINUAD et de permettre leur livraison à la Mission. Pour restaurer pleinement sa collaboration avec l'ONU et l'Union africaine sur la MINUAD, et pour permettre à la mission de s'acquitter effectivement de son mandat, je voudrais en outre appeler le Gouvernement à lever toutes les restrictions qui entravent actuellement la liberté de circulation des personnels et des équipements de la Mission, notamment au regard de leur accès aux zones de conflit et – c'est particulièrement important – s'agissant de la délivrance des visas, conformément aux dispositions de l'Accord sur le statut des forces passé avec la MINUAD.

Enfin, les membres du Conseil ne sont pas sans savoir que le Secrétaire général et la Présidente de la Commission de l'Union africaine ont annoncé hier qu'ils avaient nommé le Nigérian Martin Uhomoibhi Représentant spécial conjoint pour le Darfour et Chef de la MINUAD. Au nom du Secrétaire général, je tiens à féliciter M. Uhomoibhi de sa nomination. J'en profite également pour remercier M. Abiodun Oluremi Bashua de son engagement en faveur de la paix au Darfour et de ses efforts inlassables pour exécuter le mandat de la MINUAD au fil de l'année écoulée, alors qu'il était le Représentant spécial conjoint par intérim.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Mulet de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Au nom du Gouvernement soudanais et en mon nom propre, je remercie le Secrétaire général de son rapport trimestriel (S/2015/729) sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), ainsi que de la grande attention qu'il porte personnellement aux travaux de la Mission, auxquels le Gouvernement soudanais contribue depuis l'adoption de la résolution 1769 (2007). Je remercie également le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, ainsi que tout le personnel du Département des opérations de maintien de la paix, pour leur coopération de qualité au profit de nos objectifs communs.

Je tiens à exprimer mes condoléances à la MINUAD et au Gouvernement sud-africain, notre ami, pour la mort d'un ressortissant de ce pays au Darfour. Nous sommes confrontés à des groupes armés qui n'hésitent pas à tuer les messagers de la paix.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que le rapport évoque à plusieurs reprises l'absence de progrès sur la voie d'un règlement pacifique et politique du conflit au Darfour, ainsi que par l'appel qu'a lancé le Secrétaire général à plusieurs reprises au Gouvernement et aux mouvements armés du Darfour à reprendre les pourparlers directs, immédiatement et sans conditions préalables. J'espère sincèrement que personne ne cherche d'excuse pour ne pas respecter le Document de Doha pour la paix au Darfour adopté en 2011, lequel constitue le cadre des négociations. Il n'y a pas d'autre solution qu'un accord négocié de nature internationale. Ne plus tenir ce cap ne conduit nulle part – si ce n'est à répéter le cycle de la violence et à retrouver une situation

de conflit prolongé, laquelle a déjà été surmontée sur le terrain au Darfour.

Nous appelons les membres du Conseil de sécurité à examiner les conclusions de la réunion de la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour, qui est composée de représentants du Gouvernement soudanais, des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, des pays voisins et des partenaires internationaux pour la paix. Cette Commission se réunit deux fois par an dans le but d'éliminer les obstacles qui pourraient freiner l'application de l'accord. Prendre acte de l'importance de cette commission dotée d'une légitimité internationale et lui accorder l'appui dont elle a besoin permettrait de garantir que tous les obstacles à la mise en œuvre sont effectivement écartés. En outre, l'établissement d'un tel mécanisme a créé un précédent historique pour l'évolution du règlement pacifique des différends dans le monde.

Le Soudan est actuellement saisi du processus de dialogue national sans exclusive, tel qu'il a été prévu et lancé sur la base d'une initiative du Président de notre pays. Ce dialogue inclut les mouvements et groupes armés qui ont employé la violence comme moyen de parvenir à leurs fins politiques au Darfour. Cette initiative vise à explorer la configuration prospective du paysage politique futur au Soudan en réunissant le consensus autour d'un projet de constitution permanente qui remplacerait la constitution provisoire de 2005, laquelle a donné des résultats, dans les délais prescrits, s'agissant de l'application du principe d'auto-détermination et de la tenue du référendum qui a abouti à la création de l'État du Soudan du Sud.

En avril, des élections présidentielle et parlementaires ont eu lieu dans tout le pays, y compris dans les cinq États du Darfour. Bien qu'elles se soient tenues sur fond de conflit interne, aucun incident de violence n'a été déploré au cours de ces élections, attestant irréfutablement du retour à la normale dans les zones de conflit. À cet égard, je voudrais souligner que la tenue d'élections dans une zone de conflit – où que ce soit dans le monde – indique la prévalence des mesures d'après-conflit. J'espère que le Conseil en tiendra compte.

Ce que je viens d'évoquer ne signifie pas que les États du Darfour sont exempts de violence. Toutefois, les incidents de violence au Darfour ne correspondent pas à l'existence d'un conflit interne au sens de la définition qui en est donnée par le droit international, en particulier par le Protocole additionnel II de 1977 aux quatre

Conventions de Genève de 1949. C'est également le cas de la description politique des conditions de sécurité et de la véritable situation sur le terrain au Darfour.

Je voudrais également évoquer les paragraphes 16, 25 et 27 du rapport du Secrétaire général, qui indiquent que les actes criminels, y compris le vol, les vols à main armée, le détournement de véhicules et autres, sont tous commis par des criminels individuels.

Les faits que nous venons de décrire pointent indéniablement vers une conclusion : après la gestion du conflit, nous sommes désormais face à une situation de fin de conflit. Il faut désormais se consacrer aux efforts de développement et atténuer les effets dévastateurs de la désertification et de la dégradation environnementale au Darfour. Cela nécessite d'honorer les engagements financiers qui ont été pris en faveur du développement par la communauté internationale, conformément aux paramètres énoncés dans le Document de Doha pour la paix au Darfour.

Nous sommes vivement préoccupés par les incidents impliquant des attaques contre des patrouilles de la MINUAD commises par des individus ou des groupes d'individus. Ces individus se livrent à des vols et pillages, et s'ils sont moins nombreux et moins bien armés que les patrouilles de la MINUAD, ils ne rencontrent pratiquement aucune résistance. Replacés dans le contexte de la responsabilité de protéger les civils et du droit de légitime défense, ces incidents justifient la préoccupation croissante concernant la pertinence et l'efficacité de la Mission.

Nous regrettons que l'on examine en détail les statistiques figurant dans le rapport en ce qui concerne certaines questions, car le rapport sort ces statistiques de leur contexte logique. C'est le cas des accusations portées contre le Gouvernement soudanais, qui refuserait de délivrer des visas au personnel de la MINUAD. De même, le nombre de déplacés n'est pas correct et ne tient pas compte, par exemple, des affrontements intertribaux qui entraînent en général une réaction immédiate des autorités de l'État afin de mettre fin à ces hostilités. Les autorités ont notamment recours à des moyens de médiation traditionnels et créent des zones tampons entre les belligérants, ce qui permet aux déplacés de retourner dans leurs villes et leurs villages. Ces chiffres ne figurent pas dans le rapport.

Le nombre de personnes qui retournent chez elles n'est pas non plus mentionné dans le rapport. De plus, il existe également des déplacements temporaires, qui

concernent des agriculteurs attirés par les avantages offerts dans les camps de déplacés. Les déplacés retournent chez eux volontairement pour cultiver les terres autour de leur village au moment de la saison des pluies, puis ils retournent dans les camps. Ce type de déplacement temporaire n'a pas été pleinement pris en compte lorsque les statistiques ont été établies. J'appelle l'attention du Conseil sur les statistiques mentionnées par l'Autorité régionale pour le Darfour, établies en vertu du Document de Doha pour la paix au Darfour; ils contredisent complètement les chiffres cités dans le rapport.

Une polémique est née à l'ONU depuis deux semaines et porte sur deux éléments repris dans le rapport à l'examen. Le premier est relatif au refus de délivrer des visas au personnel de la MINUAD. Nous renvoyons le Conseil à la circulaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) publiée à Khartoum en mai. Il y est stipulé que les réponses positives aux demandes de visa et d'autorisation de voyage varient – et j'insiste sur ce point – entre 86 et 96 %. Cette statistique a été publiée par l'OCHA. Les chiffres arbitraires dont il est fait mention dans le rapport concernant la délivrance de visas et la façon dont ces chiffres ont été sortis de leur contexte servent selon nous à accuser le Gouvernement de non-coopération et d'entrave aux opérations de maintien de la paix.

En outre, la MINUAD insiste pour licencier du personnel recruté localement et le remplacer par du personnel recruté au plan international, pour lequel des visas ont été demandés. Ceci va à l'encontre des recommandations de l'examen stratégique, qui demande une réduction du nombre des membres du personnel de sécurité recruté au plan international et leur remplacement par du personnel local.

Je prie de nouveau le Conseil d'examiner attentivement ces rapports, les éléments du rapport de la MINUAD et les chiffres concernant la délivrance de visas. Nous avons apporté ces statistiques, Monsieur le Président, et si vous n'y voyez pas d'objection, nous allons les distribuer. Le Soudan a exercé son droit souverain en distribuant ces chiffres et ces données.

Le deuxième élément porte sur les autorisations concernant les conteneurs de rations alimentaires à Port Soudan. Ce problème aurait pu être réglé simplement si la MINUAD avait respecté les règles douanières en vigueur – notamment en ce qui concerne son chef intérimaire – et présenté préalablement des inventaires des conteneurs. La mission n'a informé ni le Ministère des affaires étrangères ni la commission tripartite composée de la MINUAD elle-même, du Gouvernement

soudanais et de l'Union africaine en vue de trouver une solution au problème sans que la situation dégénère. Nous avons informé le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de ce problème.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, nous sommes prêts à coopérer avec la MINUAD pour atteindre nos objectifs communs sur la base de la résolution 1769 (2007), qui porte création de la mission, notamment en vue d'élaborer une stratégie de sortie. Nous sommes prêts à faire fond sur les résultats obtenus par la commission tripartite. À cet égard, nous constatons avec satisfaction que le rapport contient des références claires à la coopération du Gouvernement soudanais et aux résultats obtenus en conséquence. Je vais citer les exemples suivants.

Premièrement, le nombre de déplacements a baissé durant la période considérée.

Deuxièmement, les raisons pour lesquelles des frappes aériennes ont été menées contre des groupes armés rebelles ont été expliquées :

« Cette offensive combinée a permis de chasser la [faction Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan] de la ville de Rokero et des villages de Rowata et Burgo. » (S/2015/729, par.3)

Troisièmement, au paragraphe 42, il est souligné que le personnel militaire de la MINUAD a effectué un grand nombre de patrouilles et multiplié les escortes armées de convois humanitaires. Cela contredit les allégations de restrictions à la circulation des forces.

Quatrièmement, au paragraphe 73, le rapport mentionne les efforts déployés par le Gouvernement pour limiter les répercussions des heurts entre tribus locales.

Cinquièmement, le Secrétaire général remercie le Gouvernement qatarien de son soutien constant au Document de Doha. Le Gouvernement soudanais et l'ONU adhèrent au Document, et l'ONU a plaidé en faveur des négociations de paix.

Enfin, au paragraphe 75, le rapport évoque les progrès accomplis dans la mise en œuvre du dialogue et des consultations internes au Darfour.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.